

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 9 NOVEMBRE 2020**

Le lundi neuf novembre deux mille vingt à dix-huit heures trente, les membres composant le Conseil municipal de la Ville d'Unieux se sont réunis en visioconférence sous la présidence de Monsieur Christophe FAVERJON, Maire, après avoir été convoqués en date du cinq novembre deux mille vingt, en application des articles L.2121.10 et L.2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : MM et Mmes Christophe FAVERJON, Fabrice MIALON, Gisèle ARSAC, Corinne CABUT, M. Manuel DE SA, Djida OUCHAOUA, Gaston CONSTANT, Véronique ROMEYER, Daniel RATHIER, Monique FAURAND, Agnès PESTRE, Juliette HAUW, Philippe BEAUNE, Pascal PEYRAT (*à partir du point 3*), Serge PERRIN, Nathalie RAFFIN, Laurent LAFRÉCHOUX Stéphane CESARATTO, Nicolas DUTARTRE, Morgane RICHARD, Clémentine PAGNIER, Nathalie DUVAL, Bernard CHAPELON, Véronique RESSEGUIER, Remi FAVIER.

Pouvoirs déposés : M. Fabrice CORDAT à M. Stéphane CESARATTO, Pascal PEYRAT à M. Manuel DE SA (*jusqu'au point 2 inclus*), M. Frédéric BATTIE à M. Bernard CHAPELON, Mme Carmela LEDDA à Véronique RESSEGUIER.

Excusé : Mme Karine RICORT.

Nombre de conseillers : 29 - Nombre de présents : 25 (24 jusqu'au point 2 inclus) - Nombre de votants : 28

Désignation de secrétaire de séance : Mme Gisèle ARSAC

Le compte rendu du précédent Conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

1 – REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN VISIOCONFERENCE

Dans le cadre du contexte sanitaire et des dernières mesures gouvernementales liées à la lutte contre la pandémie de la Covid19 le **Conseil municipal**, décide à l'**unanimité**, de se réunir en visioconférence et approuve les modalités de déroulement de la réunion suivantes :

- Diffusion sur internet par le biais du site internet de la Ville d'Unieux et de YouTubeLive.
- Vote par appel, à main levée.

2- SITUATION SANITAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la situation sanitaire et des dernières mesures gouvernementales.

3- DÉCISION MODIFICATIVE N°3 BUDGET 2020

Le Conseil municipal approuve, par 23 voix pour, 5 abstentions (Mme Ledda, M. Chapelon, Mme Resseguier, M. Battie, M. Favier) la décision modificative n°3 comme suit :

42316 Code INSEE	VILLE D'UNIEUX Budget Commune M14	DM n°3 2020
---------------------	--------------------------------------	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
DM NOVEMBRE

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023-020 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	78 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	78 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-7788-411 : Produits exceptionnels divers	0.00 €	0.00 €	0.00 €	78 000.00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0.00 €	0.00 €	0.00 €	78 000.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	78 000.00 €	0.00 €	78 000.00 €
INVESTISSEMENT				
R-021-020 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	78 000.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	78 000.00 €
D-1641-01 : Emprunts en euros	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2184-020 : Mobilier	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-20 : Constructions	0.00 €	78 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	78 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	1 000.00 €	79 000.00 €	0.00 €	78 000.00 €
Total Général		156 000.00 €		156 000.00 €

(1) y compris les restes à réaliser

Page 1 sur 1

4 – PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES

Monsieur le Trésorier Principal porte à la connaissance de la commune l'état des créances à admettre en créances éteintes, établi au 3 septembre 2020, s'élevant à 7 564,78 € euros pour la période 2010-2016 et correspondant à 4 520,01€ pour des factures d'eau et 3044,77€ pour des factures cantines/périscolaires.

Dans ces conditions, le Conseil municipal, à l'unanimité, admet en créances éteintes les créances suivantes 4 520,01€ pour des factures d'eau et 3044,77€ pour des factures cantines/périscolaires soit un montant de 7 564,78 € et précise que les crédits seront inscrits au budget de la commune au compte 6542.

5 – PLAN DE RELANCE

A- DEMANDES DE SUBVENTIONS

Dans le cadre du plan de relance annoncé par le Gouvernement, la commune d'Unieux a, dans un premier temps, avancé certains dossiers en cours et a décidé lors d'un précédent Conseil municipal d'établir un projet ambitieux de transition énergétique pour les bâtiments communaux. Il est également prévu dans ce programme d'investissements un agrandissement de l'accueil périscolaire-restauration scolaire de Côte-Quart pour répondre à l'augmentation significative des effectifs.

Dans la continuité du programme de transition énergétique, il doit être en outre envisagé la terminaison et l'avancement des façades de l'école du Val Ronzière, de Côte-Quart, du Vigneron et des bâtiments d'habitations attenants à l'école de Côte-Quart, de l'école maternelle du Vigneron et de l'école élémentaire du Bourg.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, ce programme de principe de travaux qui sera financé en fonction des subventions qui pourront être obtenues et dans le cadre des moyens budgétaires de la commune et autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à déposer les dossiers de demandes de subventions pour ces investissements.

B- CONTRAT DE PROJET

Le plan de relance dans lequel s'est inscrite la commune comprend notamment un important plan de transition énergétique des bâtiments communaux qui correspond aux orientations municipales. Dans ce cadre, il est proposé la création d'un emploi de contractuel du niveau de la catégorie A, grade d'Ingénieur Territorial à temps complet, afin d'assurer la gestion du patrimoine bâti et de l'ensemble des infrastructures municipales.

Cet emploi pourra être occupé par un agent recruté par voie de contrat de projet sur le fondement du décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 applicable aux agents contractuels recrutés sur un emploi permanent (art. 2-2 décret n°88-145 du 15 février 1988), sur une durée de 6 années.

La rémunération sera calculée entre le 3^{ème} et le 9^{ème} échelon du grade d'Ingénieur Territorial avec le régime indemnitaire correspondant au grade et aux fonctions exercées, y compris le 13^{ème} mois.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à cet effet, à signer le contrat à intervenir pour une durée de 6 années.

C- CONTRAT D'APPRENTISSAGE / INSERTION DES JEUNES DANS LE MARCHE DE L'EMPLOI :

La situation sanitaire et économique rend difficile, pour les jeunes concernés, les recherches de contrat d'apprentissage et d'autres formations en alternance, c'est pourquoi, **le Conseil municipal** autorise, à l'unanimité, la création des effectifs ci-dessous, qui sont pour l'essentiel, financés par l'Etat et autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint ayant délégation à signer tous les actes à intervenir dans cette mise en œuvre :

- 2 postes en alternance sous forme de contrat d'apprentissage ou autre,
- 2 postes de service civique par le biais d'une convention avec l'UFCV.

6 - TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la modification du tableau des effectifs comme suit :

➤ Filière Animation

Transformation d'un poste d'Adjoint d'Animation 28 heures/hebdo en un poste d'Adjoint d'Animation à **34 heures/hebdo** à compter du 1^{er} novembre 2020.

7 - URBANISME – DECLASSEMENT D'UN DELAISSE

Depuis de nombreuses années, une partie de la parcelle AS 163, d'une superficie d'environ 100m² située au 41 rue Pasteur, à l'arrière du bar restaurant le TRANSE FER, n'est plus entretenue et n'a plus un usage public. Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la désaffectation à l'usage du public d'une partie de la parcelle cadastrée AS 163, sise 41 Rue Pasteur- UNIEUX (comme indiqué sur le plan ci-annexé).

8 – TELETHON 2020

Dans le cadre de la crise sanitaire les évènements organisés à l'occasion du Téléthon ne peuvent être organisés. De fait, pour soutenir cette cause Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accorder une subvention exceptionnelle de 1000 € à l'association AFM Téléthon (coordination Loire Sud).

9 – MOTION RELATIVE A LA POURSUITE DE L'ACTIVITE DU GROUPE KIDILIZ, A LA DEFENSE DE L'EMPLOI ET POUR UNE VERITABLE POLITIQUE DE RELOCALISATION ET DE SOUTIEN A NOS ENTREPRISE

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour la motion envoyée préalablement aux membres du Conseil municipal, relative à la poursuite de l'activité du groupe KIDILIZ.

Le 10 septembre 2020, le groupe Kidiliz, qui compte 13 marques (Catimini, Z, Chipie...) a été placé en redressement judiciaire par le Tribunal de commerce. Propriété du groupe chinois Zhejiang Semir Garment depuis octobre 2018, Kidiliz se voit aujourd'hui placé dans une situation délicate. Si la crise sanitaire a pu précipiter cette situation, les problématiques liées à la nécessaire restructuration du groupe n'ont manifestement pas été prises par les nouveaux propriétaires. De l'avis de tous, l'inertie de l'actionnaire chinois, le manque d'investissement et la non-tenu des promesses faites en 2018, sont les principales causes de cet échec industriel et commercial. Le groupe emploie 1 600 salariés en France, dans 240 boutiques, et sur les sites de Saint-Chamond (Loire), Rillieux-la-Pape (Rhône), Troyes (Aube), Beauraing (Pas-de-Calais), Paris et Saint-Macaire-en-Mauges. Sur le seul site de Saint-Chamond, 160 salariés sont concernés. La mise en redressement judiciaire risque d'avoir pour effet la fermeture des boutiques et des sites, laissant plus de 1 600 salariés sans aucune perspective sur leur avenir. Or de l'aveu même du nouveau PDG du groupe, M. Puy, « il y a des raisons d'espérer » dans la mesure où Kidiliz détient « une vraie position de leader ». Alors pourquoi en est-on arrivé à cette situation si les possibilités de maintenir ce groupe et ses marques existent ? Pourquoi le groupe Semir n'a-t-il pas pris les mesures qui s'imposaient pour que se poursuive l'activité d'un groupe leader et fleuron de notre savoir-faire textile ? Y a-t-il eu une volonté délibérée de « saborder » ces entreprises pour créer un appel d'air économiques favorable aux autres activités du groupe Semir ?

Quel est l'avenir des 1 600 salariés du groupe, qui ont toujours donné le meilleur d'eux même au service d'une aventure entrepreneuriale et commerciale exemplaire, depuis la création par M. Roger Zannier et sa sœur d'un petit atelier textile Saint-Chamonais jusqu'à un groupe mondial reconnu ? Car cette réussite est aussi et surtout le fruit du travail et de l'investissement de ces hommes et ces femmes engagés et garants du savoir-faire français. Il ne saurait être question pour nous que des groupes étrangers indéliçats puissent faire main basse sur notre patrimoine économique. Il ne saurait être question que le savoir-faire et les emplois des hommes et des femmes de ces entreprises soit spoliés au nom d'une logique de rentabilité. Il ne saurait être question que des familles puissent être prises en otage par une quelconque logique financière et subissent les conséquences d'une volonté délibérée d'abandon de nos entreprises. Aujourd'hui les repreneurs potentiels procèdent à une dégradation de leur offre, au prétexte d'une situation sanitaire et économique dégradée, en supprimant les sites et en ne reprenant aucun salarié, comme c'est le cas pour le site de Saint-Chamond, sans proposition de reclassement et dans le cadre d'un plan social d'entreprise réduit à son strict minimum. En cette période de crise sanitaire et économique majeure, alors même que l'état exhorte à la continuité économique et à la relocalisation des activités sur le territoire national, il paraît inconcevable de laisser sans solution pérenne cette entreprise et l'ensemble des collaborateurs du groupe.

Aussi le Conseil municipal demande-t-il :

- au groupe Semir d'assurer la continuité de l'activité du groupe Kidiliz et de s'engager à investir les moyens nécessaires promis en vue de la restructuration de celui-ci,
- aux éventuels repreneurs de s'engager à la reprise pleine et entière de l'ensemble des salariés du groupe,
- au Gouvernement de mettre en place un moratoire sur les procédures de redressement ou de liquidation judiciaires jusqu'à la fin de l'Etat d'urgence sanitaire et de traduire en actes le discours qu'il tient sur le soutien à l'activité économique et sur la relocalisation, en mettant en œuvre les moyens nécessaires à l'accompagnement du groupe Kidiliz et de ses employés dans la recherche d'une solution économique et sociale pérenne.

Intervention Ensemble Pour Unieux sur point 5B Plan de relance contrat de projet :

Suite, aux départs d'agents de la commune il était nécessaire de combler cet emploi vacant. Vous aviez annoncé votre intention de recruter une personne de catégorie B. Vous recrutez en catégorie A. N'avez-vous pas peur de déséquilibrer la structure hiérarchique du personnel ? L'arrivée de deux nouveaux cadre A, implique un nouvel organigramme pour définir les fonctions et pouvoirs de chacun ? Un CTP va-t-il se réunir prochainement ? Nous voterons pour ce point.

Question : facturation eau : Ensemble Pour Unieux

Notre groupe sans polémique dans un esprit constructif a souhaité inscrire une proposition à l'ordre du jour du conseil Municipal. Plusieurs foyers modestes de notre commune nous ont contacté pour savoir pourquoi la commune d'Unieux n'autorisait pas la mensualisation de la facture d'eau. La commune d'Unieux qui a gardé la maîtrise de la gestion de l'eau doit signer une convention avec SEM pour permettre cette mise en place.

D'autres communes même plus petites que la nôtre ont déjà accepté cette mise en place, nous demandons au conseil municipal dans son ensemble de se prononcer pour cette mise en place. Durant cette période compliquée pour notre population c'est une décision solidaire et sociale pour accompagner les Unieutaires.

J'ai évoqué cette possibilité avec vous il y a une dizaine de jours M le Maire. Vous avez refusé arguant que cette mise en place aurait un coût pour la commune avec la création d'un emploi supplémentaire. J'ai bien compris que vous refusiez sans même avoir étudié notre proposition car vos arguments complémentaires sur les foyers aisés de la commune n'étaient pas pertinents dans cette demande.

Oui cette mise en place aura un coût équivalent à 0,3 équivalent temps plein mais nous pensons que cette dépense se justifie par un service en plus au service de notre population.

Question : protection des fresques de la commune : Ensemble Pour Unieux

Dernièrement une fresque a disparue (travaux d'isolement de façade) à l'angle des rues Danton et Pasteur malgré un acte de gré à gré passé de bonne foi mais non enregistré chez notaire à l'époque avec l'ancien propriétaire. Nous vous demandons M. Le Maire de prendre pour l'avenir toutes dispositions pour protéger les fresques restantes, notre patrimoine sur notre commune, notamment la porte de Minéo à l'angle des rues Pasteur et Louise Michel.

Fait à Unieux, le 13 novembre 2020.

Le Maire,

Christophe FAVERJON

